

LES ARCHIVES DE L'ÉTAT VOUS OUVRENT LEURS PORTES À **LOUVAIN-LA-NEUVE !**



Photo : Régie des Bâtiments

Hébergées jusqu'il y a peu à Bruxelles, les Archives de l'État ont enfin leur propre infrastructure en Brabant wallon !

Une excellente nouvelle pour tous les chercheurs, étudiants et généalogistes qui, nous l'espérons, investiront sans tarder les salles de lecture de ce nouveau dépôt.

À l'heure où la masse d'informations ne cesse de croître, il est utile de veiller à sa sauvegarde. Les supports d'informations constituent en effet la mémoire vive de notre société et leur perte peut entraîner des conséquences irréversibles.

L'exposition organisée à l'occasion de l'ouverture du dépôt néo-louvaniste ne manquera pas de revenir sur le sujet.

Situé au cœur de la cité universitaire, le dépôt des Archives entend également contribuer au rayonnement intellectuel de Louvain-la-Neuve et de la province.

N'hésitez donc pas à pousser la porte de notre institution. Vous y êtes les bienvenus !

Karel Velle
Archiviste général du Royaume

SOMMAIRE

Les Archives de l'État vous ouvrent leurs portes à Louvain-la-Neuve.....	3
Une institution unique en Brabant wallon	4
Un passé partagé	5
Que trouve-t-on aux Archives à Louvain-la-Neuve ?.....	6
Guide des fonds et collections.....	7
La salle numérique, une exclusivité des Archives	8
2009, une année riche en défis !.....	9
« L'alarme à l'œil », une expo à ne pas rater !	10
Les ennemis des archives sous la loupe.....	11
Quel est le rôle des Archives de l'État en Belgique ?.....	12
Toujours un dépôt près de chez vous !.....	13
Ils sont là pour vous servir.....	14
En pratique	16

LES ARCHIVES DE L'ÉTAT VOUS OUVRENT LEURS PORTES À LOUVAIN-LA-NEUVE !

Passionnés de documents anciens, de généalogie, d'histoire, chercheurs ou étudiants, voici pour vous une bonne nouvelle : les Archives de l'État à Louvain-la-Neuve viennent d'ouvrir leurs portes ce 13 janvier 2009. Un projet de longue haleine, lancé dès le milieu des années 90.

Situé rue Paulin Ladeuze, à deux pas de la Grand-Place, le bâtiment, d'une superficie totale de 5.300 m², peut abriter 14 kilomètres linéaires d'archives et en compte déjà 4. La

salle de lecture peut, quant à elle, accueillir jusqu'à 140 personnes.

À côté des archives d'administrations publiques, des archives notariales et des fonds privés, vous pourrez y consulter les registres de naissances, mariages et décès du Brabant wallon, numérisés de 1590 à 1910, ou encore des ouvrages scientifiques et administratifs. ■



Avec l'ouverture du dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, s'achève le processus de création du Brabant wallon. L'établissement recueille et conserve notamment les actes des diverses institutions situées dans la province. Les documents les plus anciens ont 1.200 ans d'âge !

En 1993, une révision de la Constitution conduit à la scission de l'ancienne province de Brabant. De nouvelles institutions sont créées (administration provinciale, cour d'assises, etc.), d'autres sont réorganisées. L'arrondissement de Nivelles devient une province à l'égal des neuf autres.

Ces institutions produisent des actes, c'est-à-dire des archives, qu'elles conservent dans un premier temps pour les besoins administratifs. Qu'advient-il de ces documents par la suite si aucun organisme ne se charge d'en conserver une partie significative ? Que serait la sécurité juridique des personnes et des biens si l'état civil disparaissait, si les actes des notaires étaient mis aux enchères sur des sites de vente électroniques, si les registres des hypothèques, les plans du cadastre, les sentences des tribunaux se retrouvaient dans des conteneurs à vieux papiers ? Frappés d'amnésie, notre État de droit et notre démocratie se trouveraient en péril, laissant la voie libre à l'arbitraire, au populisme, voire aux théories négationnistes. Les Archives de l'État ont donc la responsabilité de la conservation durable de notre mémoire commune et la mission de la faire partager.

À l'heure de la « dématérialisation » et de

l'apparition de ses premiers effets néfastes, l'État doit donc investir dans la conservation des preuves juridiques, mais aussi des traces historiques et culturelles laissées par nos ancêtres, nos contemporains et nous-mêmes. Les documents uniques conservés dans ce nouveau dépôt contiennent ainsi des informations dont les plus anciennes ont 1.200 ans.

Mais les Archives de l'État et leur personnel scientifique et technique réfléchissent également à l'avenir du passé : que saura-t-on de l'an 2009 en Brabant wallon en 3209 ? La fragilité des nouvelles technologies et des nouveaux supports est proportionnelle aux coûts de leur conservation intègre et pérenne.

Bref, un nouvel écrin pour accueillir les plus beaux fleurons du passé de la jeune province, mais aussi les chercheurs de tous horizons et ceux qui réfléchiront aux défis mémoriels de demain, n'est certes pas une œuvre inutile, mais un signe de bonne santé d'une civilisation.

Les années d'efforts consentis pour l'aboutissement du projet ne furent jamais une évidence, mais l'accueil favorable du public est la meilleure des récompenses et un stimulant sans prix. ■

Né dans la foulée de la scission de la province de Brabant, le dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve plonge ses racines dans l'histoire. Aujourd'hui, il met en lumière le passé de la jeune province.

Bien avant le dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, fut créé le dépôt du département de la Dyle à Bruxelles. Notre pays était alors sous régime français. Ce dépôt abrita, par la suite, une partie des archives du régime hollandais, puis celles du nouvel État belge.

En 1995, la province de Brabant laissa la place à trois entités distinctes : le Brabant wallon, le Brabant flamand et l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. Dès cet instant, les Archives de l'État, devenues bicentennaires, plaidèrent pour la création d'un dépôt en Brabant wallon.

La décision d'implanter un dépôt à Louvain-la-Neuve fut annoncée officiellement le 23 septembre 1997. Les plans furent dressés

et approuvés dans les mois qui suivirent. L'acte d'emphytéose par lequel l'Université catholique de Louvain céda un terrain au centre de la cité estudiantine pour une durée de 99 ans, fut conclu le 21 septembre 2000. Le chantier de construction débuta au printemps 2005, les salles de lecture s'ouvrant au public ce 13 janvier 2009.

Entre-temps, la répartition des fonds et collections d'archives débuta. Elle fut axée sur quelques principes archivistiques simples et reconnus : respect de l'intégrité des fonds, répartition des séries de fonds selon le lieu où elles ont été produites, etc. Les progrès technologiques permettent par ailleurs de disposer de copies numériques à l'envi, ce qui avantage tant la conservation que la consultation. ■





Vous cherchez l'acte de naissance d'une personne née en 1775 en Brabant wallon ou un jugement du tribunal de première instance de Nivelles ? Les Archives de l'État à Louvain-la-Neuve sont là pour vous aider ! Que vous soyez étudiant, chercheur, passionné de généalogie ou d'histoire, vous trouverez aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve une grande gamme de documents produits en Brabant wallon, utiles à vos recherches :

- Les archives publiques régionales et locales d'ancien régime : échevinages, cours censales et féodales, greffes scabinaux, etc.
- Les archives des administrations (époque contemporaine) : communes, prisons, centres PMS, commissariat d'arrondissement, institutions hospitalières et de bienfaisance, etc.
- Les archives des juridictions (époque contemporaine) : tribunaux de première instance, parquet, tribunaux de police, justices de paix, tribunaux militaires, etc.
- Les archives des institutions ecclésiastiques : abbayes, prieurés, couvents, béguinages, paroisses, collèges, chapitre, officialité, etc.
- Les archives notariales : contrats de mariages, inventaires après décès, baux à ferme, etc.
- Les archives de familles et de particuliers.
- Les archives d'entreprises : Fabelta-Tubize, Henricot, Forges de Clabecq, Comptoir agricole de Quenast, etc.
- Les sources généalogiques en ligne : registres paroissiaux du 16^{ème} siècle à 1796, registres d'état civil de 1796 à 1910 de la province du Brabant wallon. Pour certaines communes, les registres de population sont consultables sur microfilms.
- La bibliothèque scientifique et administrative : dictionnaires, atlas, bibliographies, biographies, instruments de recherche, ouvrages historiques, recueils législatifs, exposés administratifs, almanachs, etc.

Au total, ce ne sont pas moins de 4 kilomètres d'archives qui sont ainsi conservés à Louvain-la-Neuve. Les archives sont consultables sur demande dans la salle de lecture ou en accès direct sur ordinateur. ■

Les Archives de l'État à Louvain-la-Neuve regorgent de mille et un trésors. Afin de vous permettre d'avoir un aperçu des nombreuses ressources conservées en ses murs, l'institution vient de publier un « Guide des fonds et collections ».

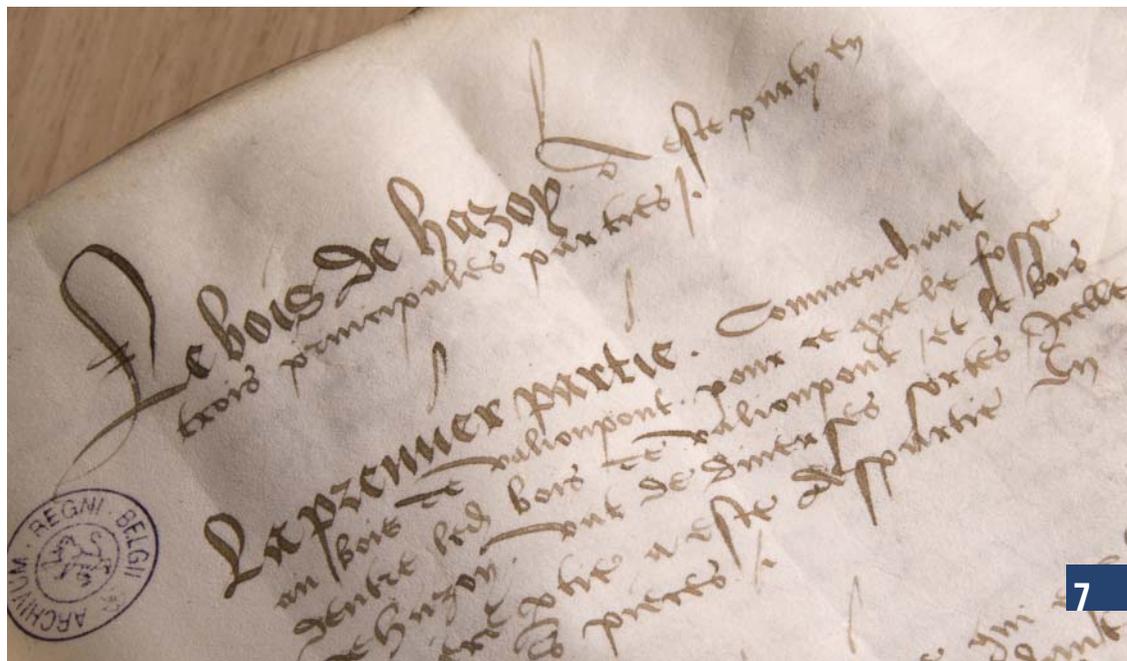
Ce guide se compose de deux tomes, d'un total de 833 pages. Le premier tome dresse une liste des archives produites par les institutions de droit public d'ancien régime et d'époque contemporaine. Le second donne un aperçu des archives notariales, des institutions de droit canonique et paroissiales, des personnes et collectivités de droit privé, des collections ainsi que de

l'arborescence de la bibliothèque. L'index géographique offre également une clé de lecture supplémentaire.

Le « Guide des fonds et collections » est en vente au prix de 30 € aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve ainsi qu'à la boutique des Archives générales du Royaume à Bruxelles. Vous pouvez également le commander, ou obtenir tout renseignement complémentaire, par mail (publicat@arch.be) ou par téléphone (02 548 38 16 ou 02 513 76 80).

Un outil précieux à consulter lors de vos recherches ! ■

J. Godinas et C. Henin, Archives de l'État à Louvain-la-Neuve. *Guide des fonds et collections (édition 2008)*, sous la direction de C. de Moreau de Gerbehaye, 2 vol., Bruxelles, 2009 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Guides), 833 p.



La salle de lecture numérique des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve constitue LA nouveauté pour les visiteurs. Elle permet d'accéder à plus de 370.000 fichiers image tirés des registres paroissiaux et d'état civil du Brabant wallon. À tester sans tarder !

Contrairement aux autres dépôts d'archives en Belgique, pas question, à Louvain-la-Neuve, de se forcer le poignet en déroulant les microfilms pour consulter les registres paroissiaux et registres d'état civil. Numérisés, tous ces documents sont accessibles via l'un des quinze ordinateurs de la salle de lecture. Il est également possible d'utiliser son propre ordinateur portable pour accéder au réseau sans fil.

En quelques clics, le visiteur peut donc, sans bouger de son siège, accéder aux registres de naissances, de mariages et de décès datant de 1559 à 1910, d'Archennes, Autre-Eglise, Baisy-Thy, Baulers ou encore Zétrud-Lumay. 488 registres paroissiaux et davantage encore de registres d'état civil ont ainsi été numérisés, ce qui représente au total quelques 370.000 images !

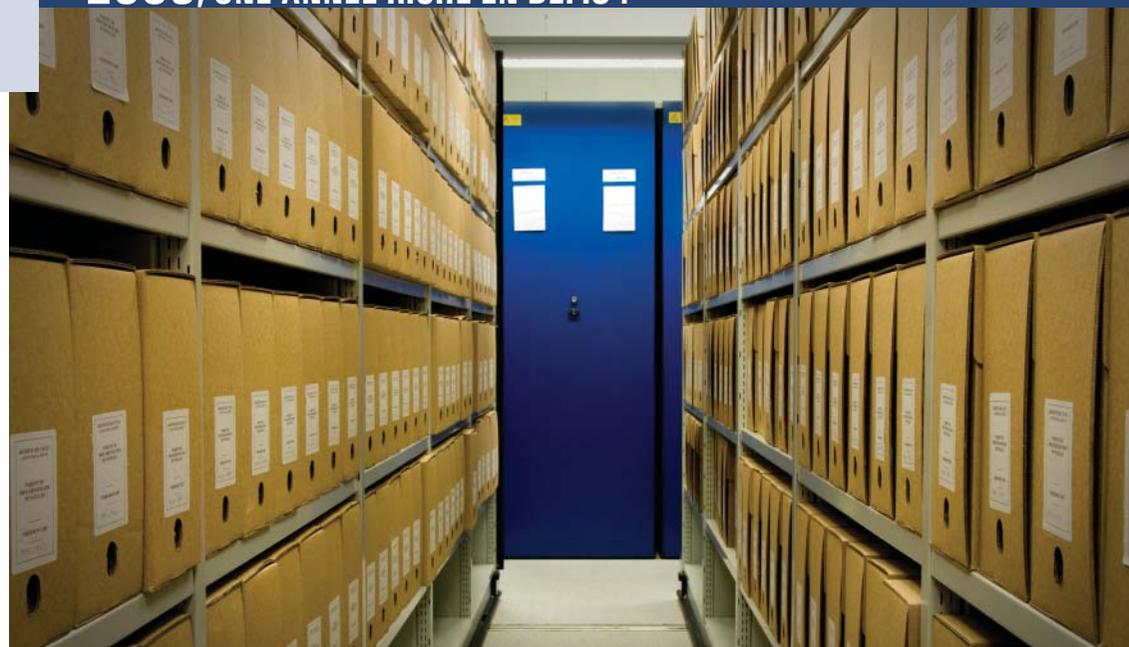
Dans ces registres, on retrouve parfois des informations insolites. Le registre de Tubize renferme, par exemple, la liste des

communiants, des confirmés ou le '*status animarum*'. Dans les registres de Braine-le-Château, on découvre quelques notes personnelles telles que l'engagement d'une sage-femme en 1736, la liste des curés depuis 1556 ou encore l'achat de grains. Tous ces documents numériques peuvent être agrandis ou imprimés.

Ce projet-pilote constitue sans conteste une révolution ! À terme, il sera étendu à tous les dépôts du pays.

Et si le maniement de la souris ou du clavier peut en effrayer certains, le personnel des Archives se tient à la disposition des usagers afin de leur expliquer comment naviguer sur les écrans de recherche.

L'accès à ce réseau est gratuit pour tous les lecteurs en règle d'inscription. ■



2009 sera l'année de tous les défis à Louvain-la-Neuve. Le dépôt d'archives à présent ouvert, il s'agira de rendre les services offerts au public encore plus attractifs.

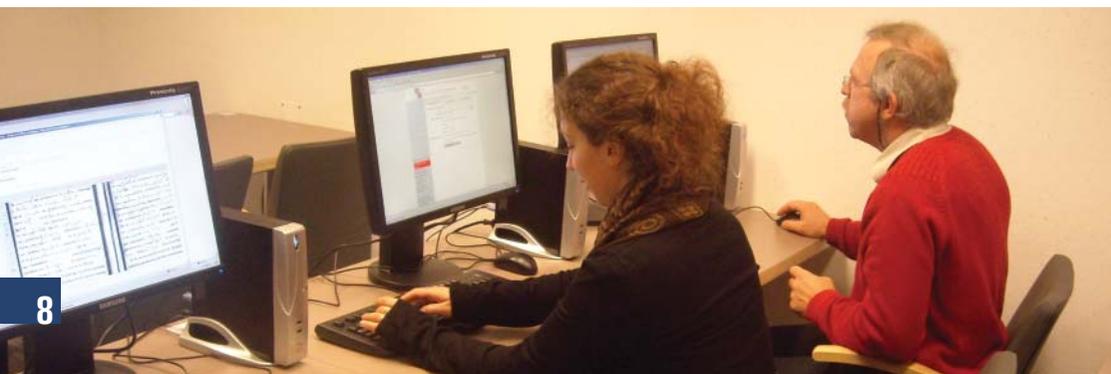
Qui dit ouverture d'un nouveau dépôt d'archives, dit place supplémentaire pour entreposer davantage de documents. Les Archives de l'État à Louvain-la-Neuve vont donc encourager le processus de versement d'archives publiques par les différents services de l'État, les tribunaux, les prisons, les services patrimoniaux et les notaires. Parallèlement, des pistes vont être lancées en vue de l'acquisition d'archives privées, utiles pour la connaissance de l'histoire locale et nationale.

Les projets de numérisation vont, par ailleurs, se développer afin de faciliter l'accès aux archives relatives au Brabant wallon, conservées hors de la province.

Enfin, des projets de recherche fondamentale ou appliquée vont être menés au sein de l'institution, mais également en collaboration avec des universités et autres organismes de recherche tels que les associations régionales. ■

VERSEMENT D'ARCHIVES

Vous avez une collection importante de documents et souhaitez en faire don aux Archives de l'État ? N'hésitez pas à contacter le responsable du dépôt à Louvain-la-Neuve.



Avec l'inauguration du nouveau bâtiment des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, s'ouvre une exposition relative au traitement des documents, anciens ou récents, à leur étude, à leur accès et à leur conservation. Un événement qui intervient alors que nous assistons à la numérisation progressive de nombreuses données. Rencontre avec le responsable de l'exposition, Nicolas Baptiste.

Quels sont les aspects positifs de la numérisation ?

La numérisation apporte des avantages concernant l'accès aux documents. Elle permet une certaine protection de l'objet matériel original. Elle répond également aux inquiétudes et aux interrogations des institutions concernant le problème de stockage des archives. Mais, tout comme les autres méthodes de traitement de l'archive, la numérisation présente ses limites. Une réflexion doit donc s'engager.

Comment s'articule l'exposition ?

Le visiteur pourra découvrir des tableaux photographiques qui témoignent de la finalité des techniques d'études et de conservation. Ces techniques ont été poussées chacune dans leurs limites. Par exemple, un document a été photographié. Ce cliché a ensuite été numérisé. Le résultat numérisé à son tour, pour obtenir au final quelque chose de très éloigné du document source. L'exposition invite donc le visiteur à

réfléchir sur les limites dans le traitement et la sauvegarde des archives.

Quel document a servi de base à votre travail ?

Il s'agit d'un document tiré d'un registre de paroisse de Jandrain (ndlr : commune d'Orp-Jauche), le type de document que l'on traite couramment aux Archives de l'État. Ce document regroupe plusieurs influences. Il est composé de notes manuscrites datant des 16^{ème} et 18^{ème} siècles. Il comporte également une gravure représentant une crucifixion, datant de la fin du 15^{ème} siècle, rehaussée de couleurs faites à la main. Ce registre condense à lui seul beaucoup de caractéristiques typiques. Le document original sera exposé aux côtés des œuvres photographiques. ■



Les documents d'archives se détériorent avec le temps et c'est à l'archiviste que revient la responsabilité de ralentir au maximum ce processus. Vous avez chez vous des documents anciens ? Voici divers éléments contre lesquels il faut lutter et quelques pistes pour les contrer.

Ennemi n°1 : la poussière

Composée de micro-organismes, de soufre et d'azote, la poussière accroît l'acidité des documents. Le nettoyage préalable et le conditionnement des documents sont donc essentiels, de même que le filtrage de l'air et l'entretien des pièces dans lesquelles sont conservées les archives.

Ennemi n°2 : l'humidité et la température

Un taux d'humidité relative supérieur à 60% favorise le développement de moisissures. Associé à une température élevée, il accélère davantage la plupart des processus de détérioration des archives. Une température de 16°C à 18°C et un taux d'humidité constant sont conseillés dans le lieu où sont entreposées les archives.

Ennemi n°3 : la lumière naturelle et artificielle

Les rayons ultra-violet (UV) sont responsables du jaunissement et de la fragilisation des archives. Les endroits où sont entreposées les archives doivent donc être occultés. La lumière infrarouge des ampoules est, quant à elle, nuisible en raison de la chaleur qu'elle dégage.

Ennemi n°4 : les micro-organismes

Les documents infectés par les moisissures se décolorent, puis s'effritent peu à peu. Une bonne ventilation, la maîtrise des facteurs climatiques et un nettoyage régulier du lieu de conservation permettent de réduire les risques.

Ennemi n°5 : les insectes et les rongeurs

Appâtés par le collagène du papier, le cuir, le parchemin, l'encre et la colle, les insectes et rongeurs peuvent s'attaquer aux documents, y percer des trous ou y laisser des excréments qui les altèrent chimiquement. Un entretien régulier des locaux peut, là encore, réduire les risques d'invasion et de destruction des collections.

Ennemi n°6 : la maladresse et la négligence de leur propriétaire

L'être humain peut à la fois être le plus grand protecteur mais également le plus grand ennemi des archives. Les dommages peuvent survenir lors du rangement, du conditionnement, de la manipulation ou encore de l'utilisation des documents. Les archives peuvent également être endommagées par des autocollants placés sur les documents, par des photocopies ou encore par de mauvaises restaurations. ■

L'ALARME À L'ŒIL

Archives de l'État à Louvain-la-Neuve
Rue Paulin Ladeuze, 16 – 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 010 23 00 90.

Du 7 février au 30 juin 2009.
Du mardi au vendredi de 8h30 à 16h30.
Entrée libre.

De l'acquisition d'archives, à leur conservation, en passant par l'ouverture à la recherche, les tâches des Archives de l'État sont nombreuses. L'établissement scientifique fédéral est ainsi la mémoire de la Nation, d'une institution, d'une commune ou d'une famille.

Les Archives de l'État acquièrent et conservent (après tri) les archives d'au moins 30 ans des cours et tribunaux, des administrations publiques, des notaires ainsi que du secteur privé et des particuliers (entreprises, hommes politiques, associations et sociétés, familles influentes, etc., qui ont joué un rôle important dans la vie sociale).

Les documents de plus de 100 ans, versés aux Archives de l'État par un organisme public, sont, en principe, publics (ex : registres de naissances, mariages, décès). Tout en respectant la législation relative à la protection de la vie privée, des autorisations spéciales peuvent cependant être accordées pour les archives plus récentes. Ces documents sont mis à votre disposition dans les 19 salles de lecture du pays. L'institution a également pour priorité de mettre à disposition du public un maximum d'informations via internet.

Le personnel scientifique conçoit divers outils destinés à faciliter l'accès à l'immense quantité d'archives et à faciliter le travail du chercheur : guides, inventaires, jalons de recherche, aperçus d'archives, études institutionnelles, etc. Les Archives de l'État effectuent, par ailleurs, une recherche scientifique permanente au niveau de l'archivistique, de la conservation et de l'histoire institutionnelle des services publics producteurs d'archives.

En amont, les Archives de l'État veillent à la bonne conservation des documents d'archives produits et gérés par les pouvoirs publics. À cet effet, elles donnent des directives et des recommandations, effectuent des visites de contrôle, organisent des formations pour les fonctionnaires et interviennent en tant que conseiller pour la construction et l'aménagement des locaux de conservation d'archives et pour l'organisation de la gestion d'archives au sein d'une administration publique. ■



Les Archives de l'État sont un établissement scientifique fédéral qui fait partie du Service public de Programmation Politique scientifique. L'institution comprend les Archives générales du Royaume à Bruxelles (siège central) et 18 dépôts à travers le pays. Chaque dépôt dispose d'une salle de lecture, ouverte au public. Une carte d'accès à tous ces dépôts, valable un an, coûte 20 €. Une réduction de 50 % est accordée aux étudiants. Il vous est également possible d'acheter une carte, d'une valeur de 5 €, donnant accès, pendant 1 semaine, à un seul dépôt.

Venez donc pousser la porte d'une de nos salles de lecture !

PLUS D'INFOS ?

Siège central :
Archives générales du Royaume

Rue de Ruysbroeck, 2
1000 Bruxelles
Tél. : 02 513 76 80
Fax : 02 513 76 81
archives.generales@arch.be
www.arch.be



ILS SONT LÀ POUR VOUS SERVIR...

Gérer un dépôt d'archives, cela ne s'improvise pas. Onze personnes travaillent quotidiennement au sein du bâtiment de Louvain-la-Neuve : les archivistes qui dressent les inventaires, effectuent des missions de surveillance et des campagnes d'acquisition d'archives sur tout le territoire de la province, le personnel à la disposition du public dans la salle de lecture et l'équipe d'entretien. À cela s'ajoutent les personnes qui travaillent dans le cadre du Pôle d'Attraction Interuniversitaire (PAI).

- **Chef de service** : Claude de Moreau de Gerbehaye.
- **Archivistes** :
Julie Godinas, Catherine Henin, Flore Plisnier, Marie Van Eeckenrode.
- **Pôle d'Attraction Interuniversitaire (PAI)** :
Luc Nguyen et François Welter.
- **Personnel en charge de l'accueil, de la salle de lecture et de l'administratif** :
Sandrine Albert, Fabian Desmet, Myriam Georis, Aurélie Hessel.
- **Personnel en charge de l'entretien** :
Marie-Christine Hillaert et Sébastien Lemaire.



Archives de l'État à Louvain-la-Neuve

rue Paulin Ladeuze, 16
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 010 23 00 90 - Fax : 010 23 00 98
archives.louvain-la-neuve@arch.be
www.arch.be

Heures d'ouverture

- Du mardi au vendredi, de 8h30 à 16h30.
- Tous les 1^{ers} et 3^{emes} samedis du mois, de 9h à 12h30 et de 13h à 16h.
- Fermé le lundi.
- En juillet et août : fermé entre 12h et 13h et le samedi toute la journée

Comment s'y rendre ?

Le dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve se trouve à quelques minutes à pied des gares SNCB, TEC ou du parking Grand-Place. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

■ En train :

En sortant de la gare SNCB, traversez la place de l'Université, prenez la rue Charlemagne jusqu'à la Grand-Place, puis à droite la rue Paulin Ladeuze. Ligne ferroviaire directe Binche-Louvain-la-Neuve ou ligne Bruxelles-Namur avec arrêt à Ottignies et correspondance Ottignies-Louvain-la-Neuve-Université.

■ En bus :

En sortant de la gare TEC (située à l'entrée du parking Leclercq, le long du Boulevard du Sud), prenez la direction du centre-ville, via la place des Doyens et l'Agora jusqu'à la Grand-Place. Puis, empruntez en face de vous la rue Paulin Ladeuze.

Lignes de bus et horaires disponibles sur www.infotec.be ou par téléphone au 010 23 53 53.

■ En voiture :

Autoroute E 411 Bruxelles-Namur. Sortie 8a. Suivre Louvain-la-Neuve Centre. Vous trouverez un parking payant, de 1.000 places, sous la Grand-Place et quelques parkings « malins », gratuits, en périphérie.

